

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
La Clé d'la Baie en Huronie - Association culturelle francophone

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Clé d'la Baie en Huronie - Association culturelle francophone (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Association tire des produits d'une entente conclue avec un autre radiodiffuseur (« diffuseur »), selon laquelle le diffuseur convient de payer un total de 763 694 \$ à l'Association pendant une période de 15 ans, à partir de l'exercice terminé le 31 mars 2014. L'Association constate ces produits de façon égale durant la période de l'entente, ce qui constitue une dérogation aux NCOSBL. En vertu des NCOSBL, le moment de la constatation des produits doit se faire lorsque les obligations de rendement sont remplies par l'Association, ce qui est survenu au moment de la signature de l'entente en 2014. Par conséquent, les autres produits de l'exercice devraient être réduits de 37 044 \$ en 2022 et de 16 868 \$ en 2021, les comptes débiteurs devraient faire l'objet d'une hausse de 366 678 \$ le 31 mars 2022 et de 403 722 \$ le 31 mars 2021, et l'actif net devrait augmenter de 366 678 \$ le 31 mars 2022 et de 403 722 \$ le 31 mars 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 27 juin 2022

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

4

	2022	2021
PRODUITS		
Subventions et contributions		
- Gouvernement provincial	1 031 888 \$	912 148 \$
- Comté de Simcoe	729 997	686 964
- Gouvernement fédéral	446 316	462 710
- Subventions salariales	62 186	241 144
- Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations (note 8)	80 851	116 762
	2 351 238	2 419 728
Garderie, camp et autres inscriptions	843 409	571 441
Publicité et projets radiophoniques	170 740	153 499
Collectes de fonds et dons	103 613	46 809
Ventes de produits	48 603	16 715
Prestations de services	44 206	53 225
Autres	5 943	3 000
	3 567 752	3 264 417
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	2 235 823	2 013 748
Frais de location	172 103	138 362
Produits et matériaux	171 690	121 410
Sous-traitants	141 852	122 074
Cachets	75 770	22 728
Achat de services	69 082	69 094
Assurances	58 044	50 090
Licences et permis	52 998	37 419
Prix de bingo	50 006	18 001
Équipement	37 337	12 999
Publicité et promotion	31 886	8 286
Frais de déplacement	27 944	18 247
Commissions	26 618	17 398
Taxes foncières	25 047	27 588
Services publics	21 238	19 239
Télécommunications	19 900	19 458
Entretien et réparations	8 291	9 025
Frais de bureau	6 778	5 897
Honoraires professionnels et de consultation	99 842	142 419
Intérêts et frais de service	8 453	10 265
Intérêts sur la dette à long terme	2 338	4 345
Amortissement des immobilisations	113 478	84 938
Amortissement des actifs incorporels	1 847	2 308
	3 458 365	2 975 338
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	109 387 \$	289 079 \$

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

5

	Non affecté	Éventualités	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	259 643 \$	200 000 \$	459 643 \$	170 564 \$
Excédent des produits sur les charges	109 387	-	109 387	289 079
SOLDE À LA FIN	369 030 \$	200 000 \$	569 030 \$	459 643 \$

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2022

6

	2022	2021
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	502 829 \$	707 415 \$
Dépôt à terme, 0,80 %, échéant en février 2023	200 000	-
Débiteurs (note 3)	162 990	166 360
Subventions et contributions à recevoir	34 552	35 999
Stocks	768	1 130
Frais payés d'avance	8 129	14 704
	909 268	925 608
IMMOBILISATIONS (note 4)	676 227	604 903
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	7 388	9 235
	683 615	614 138
	1 592 883 \$	1 539 746 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2022

7

	2022	2021
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	170 413 \$	156 011 \$
Produits reportés	84 680	97 569
Subventions et contributions reportées (note 7)	222 941	352 001
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	9 270	28 446
	487 304	634 027
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS (note 8)	533 364	433 621
DETTE À LONG TERME (note 9)	3 185	12 455
	536 549	446 076
	1 023 853	1 080 103
ACTIFS NETS		
Non affecté	369 030	259 643
Affectation interne (note 10)		
Éventualités	200 000	200 000
	569 030	459 643
	1 592 883 \$	1 539 746 \$

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

8

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	109 387 \$	289 079 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	113 478	84 938
Amortissement des actifs incorporels	1 847	2 308
Amortissement des subventions et contributions reportées - immobilisations	(80 851)	(116 762)
	143 861	259 563
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	3 370	(115 686)
Subventions et contributions à recevoir	1 447	51 521
Stocks	362	-
Frais payés d'avance	6 575	(312)
Créditeurs et frais courus	14 402	(56 612)
Produits reportés	(12 889)	39 580
Subventions et contributions reportées	(129 060)	200 791
Dû au comté de Simcoe	-	(24 477)
	(115 793)	94 805
	28 068	354 368
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un dépôt à terme	(200 000)	-
Acquisition d'immobilisations	(184 802)	(95 097)
	(384 802)	(95 097)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(28 446)	(27 695)
Produit de subventions et contributions - immobilisations	180 594	92 824
	152 148	65 129
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(204 586)	324 400
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	707 415	383 015
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	502 829 \$	707 415 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Clé d'la Baie en Huronie - Association culturelle francophone (l'« Association ») a été constituée en vertu de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario. L'Association a pour but de favoriser la participation active des membres de la communauté, de conserver et de défendre les droits de la langue française ici et ailleurs et d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la communauté francophone. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

L'Association comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et les contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions et les contributions reçues pour le financement des immobilisations sont constatées aux produits en fonction de l'amortissement des immobilisations concernées.

Les produits de garderie, camp et autres inscriptions, de publicité, de prestations de service et d'autres sources sont constatés lorsque les services sont rendus.

Les produits des projets radiophoniques sont constatés sur la durée de l'entente.

Les produits de ventes de produits sont constatés lorsqu'ils sont livrés, que le prix est fixé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de dons et de collectes de fonds sont constatés lorsqu'ils sont reçus.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur des stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou périodes
Bâtiment	Linéaire	40 ans
Équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	20 %
Enseignes	Dégressif	20 %
Véhicules	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

Réduction de valeur des immobilisations et des actifs incorporels

L'Association comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

12

3. DÉBITEURS

	2022	2021
Comptes à recevoir	156 080 \$	147 837 \$
Taxe à la consommation à recevoir	6 910	18 523
	162 990 \$	166 360 \$

4. IMMOBILISATIONS

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	100 000 \$	- \$	100 000 \$	100 000 \$
Bâtiment	309 177	158 596	150 581	158 310
Équipement	934 301	650 528	283 773	245 530
Équipement informatique	172 006	87 741	84 265	85 251
Enseignes	1 897	1 539	358	448
Véhicules	29 431	20 850	8 581	12 258
Améliorations locatives	184 322	135 653	48 669	3 106
	1 731 134 \$	1 054 907 \$	676 227 \$	604 903 \$

5. ACTIFS INCORPORELS

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	14 204 \$	11 824 \$	2 380 \$	2 975 \$
Site Web	23 127	18 119	5 008	6 260
	37 331 \$	29 943 \$	7 388 \$	9 235 \$

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	115 241 \$	107 743 \$
Sommes à remettre à l'État	55 172	48 268
	170 413 \$	156 011 \$

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

13

7. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :

	2022	2021
Association de la presse francophone	78 994 \$	- \$
Comté de Simcoe	45 806	92 112
Fédération de la jeunesse canadienne française	31 712	21 747
Ministère du Patrimoine canadien	19 160	43 674
Fédération culturelle canadienne française	15 639	21 525
Fondation Trillium de l'Ontario	12 723	18 949
Conseil des arts de l'Ontario	9 412	7 860
Association des collèges et universités de la francophonie canadienne	-	15 383
Mouvement des intervenants et des intervenantes en Communication Radio de l'Ontario	-	13 738
Autres	9 495	11 059
Fonds canadien de la radio communautaire	-	8 962
Assemblée de la francophonie de l'Ontario	-	53 098
Fondations communautaires du Canada	-	18 894
Service Canada	-	25 000
	222 941 \$	352 001 \$

Les variations survenues dans les soldes des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2022	2021
Solde au début	352 001 \$	280 684 \$
Plus : sommes octroyées au cours de l'exercice	2 079 141	2 133 139
Moins : montants reconnus à titre de produits au cours de l'exercice	(2 208 201)	(2 061 822)
Solde à la fin	222 941 \$	352 001 \$

LA CLÉ D'LA BAIE EN HURONIE - ASSOCIATION CULTURELLE FRANCOPHONE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

14

8. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS

Les variations survenues dans les soldes de subventions et contributions reportées liées aux immobilisations sont les suivantes :

	2022	2021
Solde au début	433 621 \$	457 559 \$
Plus : sommes octroyées au cours de l'exercice	180 594	92 824
Moins : montants reconnus à titre de produits au cours de l'exercice	(80 851)	(116 762)
Solde à la fin	533 364 \$	433 621 \$

9. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt à payer sur un véhicule, d'une valeur comptable nette de 8 851 \$ - 9,34 %, échéant en juillet 2023, remboursable par versements mensuels de 837 \$, capital et intérêts	12 455 \$	20 901 \$
Prêt remboursé au cours de l'exercice	-	20 000
	12 455	40 901
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	9 270	28 446
	3 185 \$	12 455 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2023	9 270 \$
2024	3 185 \$

10. AFFECTATION INTERNE

En plus du Fonds non affecté, l'Association maintient une réserve d'affectation interne.

Éventualités

Le Fonds pour éventualités a été créé afin de pallier certaines charges exceptionnelles pouvant survenir au cours des exercices futurs.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Association à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Association est principalement lié aux débiteurs.

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Environ 48 % du total des comptes à recevoir sont à recevoir de trois sociétés importantes. L'Association évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

Pour les subventions et contributions à recevoir, l'Association évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 261 300 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2023	95 500 \$
2024	82 500 \$
2025	55 300 \$
2026	28 000 \$

13. ENTENTE IMPORTANTE

Pendant l'exercice 2014, l'Association a conclu une entente avec Rock95 Broadcasting Ltd. (« Rock95 »). En échange de permettre à Rock95 d'augmenter la puissance de transmission, Rock95 a convenu de payer l'Association un montant de 763 694 \$ s'échelonnant sur 15 ans. L'Association comptabilise ce produit linéairement sur la durée de l'entente. De plus, Rock95 a convenu de fournir l'équipement de diffusion à l'Association et de payer tous les frais d'électricité, de réparation et d'entretien et les paiements de location associés à ces équipements pour une période de 15 ans. Les immobilisations contribuées par Rock95 ont été comptabilisées à la valeur nominale.

14. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'Association signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de l'Association pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements aux bailleurs de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.